RÉPUBLIQUE RWANDAISE
Service de la comptabilité

No 009 / 2728 / 88
(Indice n° année)

ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

Fr. 50.000

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignation à l'article 30.005 des fonds de tiers du budget pour ordre, la somme de *(en toutes lettres)* Cinquante Mille francs rwandais

Bénéficiaire et motif de la consignation :

M Mukamudenge Belina C/O Gestion Minitransco

pour Facture du 19-10-88

O.P 223 du 1-2-89

Références comptables de la recette :

Ordonnance de { transfert / ~~clôture~~ }

Bordereau de régularisation No OT 560 du 31/12/88

Comptable de 009

(Biffer les mentions inutiles)

A Kigali le 18/1/1989

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda

KARURANGA [illegible]
Directeur de l'ordonnance

Apurement unique :
(Cachet d'ordonnancement, ou références comptables avec acquit du bénéficiaire)

Apurements partiels : *voir au verso*

Mod. 34—C. 23 A-B2-1252

REPUBLIQUE RWANDAISE

Service de la comptabilité

No 009 /2729/88

(Indice no année)

ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

Fr. 2.110

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignation à l'article 3.0.005 des fonds de tiers du budget pour ordre, la somme de *(en toutes lettres)* Deux Mille Cent Dix Francs Rwandais

Bénéficiaire et motif de la consignation :

M Mukeka Edouard C/O B.C.R 6933/46

pour Facture 244 du 26-9-1988

Op 223 du 1-2-89

Références comptables de la recette :

Ordonnance de { transfert / clôture

Bordereau de régularisation No OT 560 du 31/12/88

Comptable de 009

(Biffer les mentions inutiles)

A Kigali le 16/1/1989

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda

KARURANGA Frédéric
Directeur de l'ordonnancement

Apurement unique :
(Cachet d'ordonnancement, ou références comptables avec acquit du bénéficiaire)

Apurements partiels : *voir au verso*

REPUBLIQUE RWANDAISE

Service de la comptabilité

No 009 / 2731 / 88
(Indice no année)

ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

Fr. 565.500

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignation à l'article 30.005 des fonds de tiers du budget pour ordre, la somme de *(en toutes lettres)* Cinq Cent Soixante Cinq Mille Cinq Cent francs rwandais.

Bénéficiaire et motif de la consignation :

Il Soditec C/o B.C.R 15974/66

pour Facture nº 225/88 du 18-11-88

Facture nº 245/88 du 7-12-88

O.P-223 du 1-2-89

Références comptables de la recette :

Ordonnance de { transfert / ~~clôture~~

Bordereau de régularisation No OT 560 du 31/12/88

Comptable de 009

(Biffer les mentions inutiles)

A Kigali le 18/1/89

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda

Apurement unique :
(Cachet d'ordonnancement, ou références comptables avec acquit du bénéficiaire)

KARURANGA Frédéric
Directeur de l'ordonnancement

Apurements partiels : *voir au verso*

Mod. 34—C. 23A-B2-1252

I.N.R. 1375 — 1000

REPUBLIQUE RWANDAISE

Service de la comptabilité

No 9 / 2732/88
(Indice n° année)

ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

Fr. 167.742

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignation à l'article 30.005 des fonds de tiers du budget pour ordre, la somme de *(en toutes lettres)* Cent Soixante Sept Mille Sept Cent Quarante Deux francs rwandais

Bénéficiaire et motif de la consignation :

M Electrogaz c/o BNR 24.15.00

pour Factures n° 225/88/Tr.Eé/225 du 18/10/88
n° 226/88/Tr-Eé/226 du 18.10.88
n° 224/88/Tr-Eé/224 du 18.10.88

Références comptables de la recette : O.P- 223 du 1-2-89

Ordonnance de { transfert / ~~clôture~~

Bordereau de régularisation No O.T. 560 du 31/12/88

Comptable de 009

(Biffer les mentions inutiles)

A Kigali le 18/1/89

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda

KARURANGA Frédéric
Directeur de l'ordonnancement

Apurement unique :
(Cachet d'ordonnancement, ou références comptables avec acquit du bénéficiaire)

Apurements partiels : *voir au verso*

Mod. 34—C. 23 A-B2-1252

I.N.R. 1375 — 1000

REPUBLIQUE RWANDAISE
Service de la comptabilité

No 009 /2733/88
(Indice n° année)

ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

Fr. 228.104

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignation

article 30.005 des fonds de tiers du budget pour ordre,

la somme de *(en toutes lettres)* Deux Cent Vingt Huit Mille, Cent Quatre francs Rwandais

Bénéficiaire et motif de la consignation :

M Electrogaz C/o BNR 24.15.00

pour Factures n° 227/88/Tr.Ee'/227 du 18.10.88
n° 242/88/Tr.Ee'/244 du 7.11.88
OP 223 du 1-2-89

Références comptables de la recette :

Ordonnance de { transfert / clôture

Bordereau de régularisation No OT 560 du 31-12-88

Comptable de 009

(Biffer les mentions inutiles)

A Kigali, le 18-1-89

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda

KARUBANGA Fidèle
Directeur de l'ordonnancement

Apurement unique :
(Cachet d'ordonnancement, ou références comptables avec acquit du bénéficiaire)

Apurements partiels : *voir au verso*

Mod. 34—C. 23A-B2-1252

I.N.R. 1375 — 1000

REPUBLIQUE RWANDAISE

Service de la comptabilité

No 009/2734/88
(Indice n° année)

ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

Fr. 36.000

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignation à l'article 30.005 des fonds de tiers du budget pour ordre, la somme de *(en toutes lettres)* Trente Six Mille francs rwandais

Bénéficiaire et motif de la consignation :

M Sofisp-Rwanda C/o BACAR 2-223379-30.53

pour Facture 60/80 du 10-10-88

OP-223 du 1-2-89

Références comptables de la recette :

Ordonnance de { transfert / clôture

Bordereau de régularisation No OT 559 du 31/12/88

Comptable de 009

(Biffer les mentions inutiles)

A Kigali le 20-1-89

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda

KARUKANGA Frédéric
Directeur de l'ordonnancement

Apurement unique :
(Cachet d'ordonnancement, ou références comptables avec acquit du bénéficiaire)

Apurements partiels : *voir au verso*

Mod. 34—C. 23 A-B2-1252

I.N.R. 1375 — 1000

REPUBLIQUE RWANDAISE
Service de la comptabilité

No 009 2735/88
(Indice n° année)

ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

Fr. 297.547

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignation

article 30005 des fonds de tiers du budget pour ordre,

la somme de *(en toutes lettres)* Deux Cent Nonante Sept Mille Cinq Cent Quarante Sept francs rwandais

Bénéficiaire et motif de la consignation :

M N.A.H.V - Rwanda C/o B.C.R. 180/83

pour Factures : n° 104294 du 21-11-88 + n° 45812/P.10 du 19.8.88 n° 104429 du 28.11.88 + 103599 du 5-10-88 + 103640 du 7-10-88 n° 103660 du 7.10.88

O.P. 223 du 1-2-89

Références comptables de la recette :

Ordonnance de { transfert / clôture

Bordereau de régularisation No OT 559 du 31-12-88

Comptable de 009

(Biffer les mentions inutiles)

A Kigali, le 20-1-89

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda

Apurement unique :
(Cachet d'ordonnancement, ou références comptables avec acquit du bénéficiaire)

KARURANGA Frederic
Directeur de l'ordonnancement

Apurements partiels : *voir au verso*

Mod. 34—C. 23 A-B2-1252

I.N.R. 1375 — 1000

REPUBLIQUE RWANDAISE
Service de la comptabilité

No 9 / 2736 / 88
(Indice nº année)

ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

Fr. 7400

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignation

article 30005 des fonds de tiers du budget pour ordre,

la somme de *(en toutes lettres)* Sept Mille Quatre Cent francs rwandais

Bénéficiaire et motif de la consignation :

M Rwanda Motor Parts C/O BCR 4205/34

pour Factura C 30703 du 15-11-88

op 223 du 1-2-89

Références comptables de la recette :

Ordonnance de { transfert / ~~clôture~~

Bordereau de régularisation No OT 559 du 31-12-88

Comptable de 009

(Biffer les mentions inutiles)

A Kigali, le 20-1-89

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda

KARUKANGA Frederic
Directeur de l'ordonnancement

Apurement unique :
(Cachet d'ordonnancement, ou références comptables avec acquit du bénéficiaire)

Apurements partiels : *voir au verso*

Mod. 34—C. 23A-B2-1252

I.N.R. 1375 — 1000

REPUBLIQUE RWANDAISE

Service de la comptabilité

No 009 2737/88

(Indice no année)

ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

Fr. 7500

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignation à l'article 30005 des fonds de tiers du budget pour ordre, la somme de *(en toutes lettres)* Sept Mille Cinq Cent francs Rwandais

Bénéficiaire et motif de la consignation :

M General Motors C/o B.C.R. 1545/90

pour Facture nº 786/595/88 du 28-11-88

Op 223 du 1-2-89

Références comptables de la recette :

Ordonnance de { transfert / ~~clôture~~

Bordereau de régularisation No OT 559 du 31-12-88

Comptable de 009

(Biffer les mentions inutiles)

A Kigali le 20-1-89

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda

Apurement unique :

(Cachet d'ordonnancement, ou références comptables avec acquit du bénéficiaire)

KARURANGA Frederic
Directeur de l'ordonnancement

Apurements partiels : *voir au verso*

Mod. 34—C. 23A-B2-1252

I.N.R. 1375 — 1000

REPUBLIQUE RWANDAISE

Service de la comptabilité

No 009/2738/88
(Indice n° année)

ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

Fr. 39.560

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignation à l'article 30.005 des fonds de tiers du budget pour ordre, la somme de *(en toutes lettres)* Trente Neuf Mille Cinq Cent Soixante francs Rwandais

Bénéficiaire et motif de la consignation :

M ONATRACOM C/O B.N.R. 24.01.01.

pour Facture n° C.E 2212/16/88 du 10.11.88

c/p 223 du 1-2-89

Références comptables de la recette :

Ordonnance de { transfert / clôture

Bordereau de régularisation No OT 559 du 31.12.88

Comptable de 009

(Biffer les mentions inutiles)

A Kigali, le 20.1.89

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda

KARURANGA Frédéric
Directeur de l'ordonnancement

Apurement unique :
(Cachet d'ordonnancement, ou références comptables avec acquit du bénéficiaire)

Apurements partiels : *voir au verso*

Mod. 34—C. 23 A-B2-1252

I.N.R. 1375 — 1000

REPUBLIQUE RWANDAISE

Service de la comptabilité

No 009 / 2739 /

(Indice no année)

ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

Fr. 12 000

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignation à l'article 30005 des fonds de tiers du budget pour ordre, la somme de *(en toutes lettres)* Douze Mille francs rwandais

Bénéficiaire et motif de la consignation :

M Rwanda Furniture Works C/O B.K. 12730-56

pour Facture n° RFW 372/88 du 5-12-88

O.P. 223 du 1-2-89

Références comptables de la recette :

Ordonnance de { transfert / ~~clôture~~

Bordereau de régularisation

Comptable de 009

(Rayer les mentions inutiles)

No OT 559 du 31-12-88

A Kigali, le 20-1-1989

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda

KARURANGA Fréderic
Directeur de l'ordonnancement

Apurement unique :

(Cachet d'ordonnancement, ou références comptables avec acquit du bénéficiaire)

Apurements partiels : *voir au verso*

Mod. 34—C. 23A-B2-1252

I.N.R. 1375 — 1000

RÉPUBLIQUE RWANDAISE

Service de la comptabilité

No 009/2740/88
(Indice n° année)

ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

Fr. 134.429

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignation

article 30.005 des fonds de tiers du budget pour ordre,

la somme de *(en toutes lettres)* Cent Trente Quatre Mille Quatre Cent Vingt Neuf francs rwandais

Bénéficiaire et motif de la consignation :

M C.S.R. C/o B.N.R. 27.01.01

pour Notes du Minitransco pour Pensions et Risq. Prof. des Pens/C.D.O. des Postes Kgl. mois de Nov. 88 + Déc. 88

Nzabonimpa J. pour mois de Nov. 88 + Déc. 88

Références comptables de la recette :

Ordonnance de { transfert / clôture } OP-223 du 1-2-89

Bordereau de régularisation No OT. 559 du 31-12-88.

Comptable de 009

(Biffer les mentions inutiles)

A Kigali, le 20-1-89

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda

KARURANGA Frederic
Directeur de l'ordonnancement

Apurement unique :
(Cachet d'ordonnancement, ou références comptables avec acquit du bénéficiaire)

Apurements partiels : *voir au verso*

Mod. 34—C. 23A-B2-1252

I.N.R. 1375 — 100

REPUBLIQUE RWANDAISE

Service de la comptabilité

No 009 / 27 40 / 88

(Indice no année)

ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

Fr. .....

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignation à l'article ..... des fonds de tiers du budget pour ordre, la somme de *(en toutes lettres)* .....

.....

Bénéficiaire et motif de la consignation :

M C.S.R. C/o B.N.R. 27.01.01

pour Notes du Minitransco pour Pensions et Risques Prof. D.G. des Postes - Nzabonimpa J. - Mukarulinda C. d'Cie - Sous/Contrat (bureau de Kgl)

Références comptables de la recette :

Ordonnance de { transfert / clôture

Bordereau de régularisation

Comptable de .....

(Biffer les mentions inutiles)

No ..... du .....

A ..... le .....

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda

Apurement unique :

(Cachet d'ordonnancement, ou références comptables avec acquit du bénéficiaire)

Apurements partiels : *voir au verso*

Mod. 34—C. 23A-B2-1252

I.N.R. 1375 — 1000

ANNULE

REPUBLIQUE RWANDAISE

Service de la comptabilité

No 009 /2741/88
(Indice n° année)

ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

Fr. 7350

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignation à l'article 30005 des fonds de tiers du budget pour ordre, la somme de *(en toutes lettres)* Sept Mille Trois Cent Cinquante francs rwandais

Bénéficiaire et motif de la consignation :

M CESTRAR C/o BCR 15568/48

pour Notes des Minitransco pour cotisation du pers./Contrat D.G. des Postes Kgl mois de Déc. 88 + Nov. 88 Nzabonimpa J. pour mois de Nov. 88 + Déc. 88

Références comptables de la recette :

Ordonnance de { transfert / clôture } O.P 223 du 1-2-89

Bordereau de régularisation No OT. 559 du 31.12.88

Comptable de 009

(Rayer les mentions inutiles)

A Kigali le 20.1.89

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda

KARURANGA Frederic
Directeur de l'ordonnancement

Apurement unique :
(Cachet d'ordonnancement, ou références comptables avec acquit du bénéficiaire)

Apurements partiels : *voir au verso*

REPUBLIQUE RWANDAISE
Service de la comptabilité

No 009 / 743/88
(Indice n° année)

ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

Fr. 10.554

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignation à l'article 30.005 des fonds de tiers du budget pour ordre, la somme de *(en toutes lettres)* Dix Mille Cinq Cent Cinquante Quatre francs rwandais

Bénéficiaire et motif de la consignation :

M Magerwa C/o B.K. 808

pour Factures : n° 09456/88 du 20.7.88

n° 09249/88 du 16.7.88

O/P 223 du 1-2-89

Références comptables de la recette :

Ordonnance de { transfert / ~~clôture~~

Bordereau de régularisation No OT. 559 du 31/12/88

Comptable de 009

(Biffer les mentions inutiles)

A Kigali, le 20.1.89

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda

KARURANGA Fréderic
Directeur de l'ordonnan[illegible]

Apurement unique :
(Cachet d'ordonnancement, ou références comptables avec acquit du bénéficiaire)

Apurements partiels : *voir au verso*

Mod. 34—C. 23 A-B2-1252

I.N.R. 1375 — 1000

REPUBLIQUE RWANDAISE
Service de la comptabilité

No 009 / 2744 / 88
(Indice nº année)

ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

Fr. 98.122

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignation à l'article 30005 des fonds de tiers du budget pour ordre, la somme de *(en toutes lettres)* Nonante huit mille cent vingt deux Frw

Bénéficiaire et motif de la consignation :

M Ets Chamukina BP 75 Cyangugu

pour Facture nº 13/Ets/88 du 25/10/88 ~~Vingt deux~~

op 223 du 1-2-89

Références comptables de la recette :

Ordonnance de { transfert / ~~clôture~~ }

Bordereau de régularisation No 559 du 31/12/88

Comptable de 0009

(Biffer les mentions inutiles)

A Kigali le 20/1/89

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda

KARURANGA Frédéric
Directeur de l'ord[illegible]

Apurement unique :
(Cachet d'ordonnancement, ou références comptables avec acquit du bénéficiaire)

Apurements partiels : *voir au verso*

Mod. 34—C. 23A-B2-1252

I.N.R. 1375 — 1000

REPUBLIQUE RWANDAISE

Service de la comptabilité

No 009 /2745/88

(Indice n° année)

ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

Fr. 5000

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignation à l'article 30005 des fonds de tiers du budget pour ordre, la somme de *(en toutes lettres)* cinq mille FRW

Bénéficiaire et motif de la consignation :

M Bizimana Emanuel C/Gestion Ministranco

pour BP 720 Kigali

Facture du 17/8/88

Op-223 du 1-2-89

Références comptables de la recette :

Ordonnance de { transfert / ~~clôture~~ } No 559 du 31/12/88

Bordereau de régularisation

Comptable de 0009

(Rayer les mentions inutiles)

A Kigali le 20/1/89

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda

KARURANGA Frédéric
Directeur de l'ordonnancement

Apurement unique :
(Cachet d'ordonnancement, ou références comptables avec acquit du bénéficiaire)

Apurements partiels : *voir au verso*

Mod. 34–C. 23A-B2-1252

I.N.R. 1375 – 1000

REPUBLIQUE RWANDAISE

Service de la comptabilité

No 009 2746/88

(Indice n° année)

ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

Fr. 38000

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignation à l'article 30005 des fonds de tiers du budget pour ordre, la somme de *(en toutes lettres)* trente huit mille FRW

Bénéficiaire et motif de la consignation :

M Ets Ndamage Ecpte n° 1341/80 BCR Kigali

pour Facture n° 069/88 du 21/9/88

Op 223 du 1-2-89

Références comptables de la recette :

Ordonnance de { transfert / ~~clôture~~

Bordereau de régularisation No 559 du 31/12/88

Comptable de .....

(Biffer les mentions inutiles)

A Kigali le 20/1/89

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda

KARURANGA Frédéric
Directeur de l'Ordonnancement

Apurement unique :
(Cachet d'ordonnancement, ou références comptables avec acquit du bénéficiaire)

Apurements partiels : *voir au verso*

Mod. 34—C. 23 A-B2-1252

I.N.R. 1375 — 1000

REPUBLIQUE RWANDAISE

Service de la comptabilité

No 009 / 2747/88

(Indice n° année)

ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

Fr. 10000

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignation à l'article 30005 des fonds de tiers du budget pour ordre, la somme de *(en toutes lettres)* Dix mille FRW

Bénéficiaire et motif de la consignation :

M Sodeparal cpte no 24.1700 B.N.R

pour Facture du 25/4/88

O.P. 223 du 1-2-89

Références comptables de la recette :

Ordonnance de { transfert / clôture

Bordereau de régularisation

Comptable de 0009

(Biffer les mentions inutiles)

No 559 du 31/12/88

A Kigali, le 20/1/89

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda

KARURANGA Frédéric
Directeur de l'ordonnancement

Apurement unique :
(Cachet d'ordonnancement, ou références comptables avec acquit du bénéficiaire)

Apurements partiels : *voir au verso*

Mod. 34—C. 23A-B2-1252

I.N.R. 1375 — 1000

REPUBLIQUE RWANDAISE

Service de la comptabilité

No 009 /2748/88
(Indice n° année)

1

ATTESTATION DE PRISE EN CONSIGNATION

Fr. 30.000

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à Kigali atteste avoir pris en consignation à l'article 30005 des fonds de tiers du budget pour ordre, la somme de *(en toutes lettres)* trente mille FRW

Bénéficiaire et motif de la consignation :

M Twagirumukiza jean BP 1657 Kigali

pour Facture n° 0018/88 du 9/10/88

op 223 du 1-2-89

Références comptables de la recette :

Ordonnance de { transfert / ~~clôture~~

Bordereau de régularisation No 559 du 31/12/88

Comptable de 0009

(Biffer les mentions inutiles)

A Kigali le 20/1/89

L'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda

KARURANGA Frédéric
Directeur de l'ord nancement

Apurement unique :
(Cachet d'ordonnancement, ou références comptables avec acquit du bénéficiaire)

Apurements partiels : *voir au verso*

Mod. 34—C. 23 A-B2-1252

I.N.R. 1375 — 1000